



Championnats Régionaux Jeunes Saison 2019-2020

1) Généralités :

1.1 Les "Championnats Régionaux Jeunes" (CRJ) sont une compétition Fédérale Régionale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens du règlement intérieur de la FFBaD, les titres de "Champion Régional PACA" dans les cinq disciplines et catégories suivantes :

- SH, SD, DH, DD et DMX.
- Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.

1.2 Les CRJ sont hiérarchiquement situés au-dessous du Championnat de France Jeunes (CDFJ).

1.3 La gestion et le suivi des CRJ sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue PACA de Badminton, ci-après nommée "Ligue".

1.4 Un règlement particulier, approuvé par le Juge-Arbitre principal du CRJ, doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

2) Candidature à l'accueil des CRJ :

2.1 L'organisation opérationnelle des CRJ est déléguée à une instance fédérale, club ou groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur". Le candidat à l'organisation des CRJ doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "*Demande d'accueil d'une compétition*" avant le 30 juin 2019.

2.2 L'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions individuelles PACA" sur les CRJ dont il aura la charge.

2.3 Le nombre de joueurs des CRJ sera fonction des capacités d'accueil dont disposera l'organisateur. Les nombres indiqués ci-dessous donnent une idée du nombre de joueurs pouvant participer aux CRJ dans chaque discipline pour un lieu à 7 terrains. Le règlement particulier devra préciser le nombre de joueurs pouvant participer. En cas de faible affluence dans certaines catégories, ces nombres pourront être augmentés dans les autres catégories :

- * En simples dames : 9 joueuses / En simples hommes : 12 joueurs.
- * En doubles dames : 6 paires / En doubles hommes : 9 paires.
- * En mixtes : 9 paires.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3) **Modalités d'inscription et qualification :**

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour du championnat. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- J-28 : Date limite des inscriptions (avant 15h pour les courriels).
- J-21 : Qualification des joueurs dans leurs séries suivant le CPPH et date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules).
- J-18 : Envoi aux Clubs/Comités de la liste des qualifiés et remplaçants.
- J-15 : Date limite de désistement sans justification.
- J-10 : Envoi aux Clubs/Comités des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls peuvent être admis à participer aux CRJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CRJ.

3.3 Les CRJ sont ouverts aux joueurs des catégories Poussin à Junior quel que soit leur classement (Les Mini-Bads ne sont pas autorisés). Les jeunes devront obligatoirement jouer dans leur catégorie d'âge.

3.4 Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) s'il répond aux critères de qualification de [l'article 3.3](#).

3.5 Pour accéder aux CRJ, les joueurs sont retenus en fonction de leur CPPH.

3.6 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte). C'est la paire complète qui sera mise en LA ou, en cas de WO d'un joueur d'une paire qualifié, c'est la paire complète qui sera repêchée.

3.7 Les champions régionaux des catégories Benjamin, Minime, Cadet et Junior dans les cinq disciplines (simple dame, simple homme, double dame, double homme, double mixte) sont directement qualifiés pour le championnat de France jeunes de la même saison sportive.

3.8 Les inscriptions seront réalisées au seul moyen du formulaire disponible sur le site de la Ligue. Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte.

3.9 Les joueurs pourront être inscrits par leur club ou leur comité. Les clubs ou les comités dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

3.10 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration de la Ligue, à 18€ quel que soit le nombre de tableaux.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3.11 Les droits d'inscription seront facturés par la Ligue et seront à lui verser par le club/comité après les CRJ et au vu des tableaux définitifs. Passée la date limite de "désistement sans justificatif" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription resteront acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

3.12 Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs/comités qui ne seront pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.

3.13 Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase, le responsable doit présenter au Juge-Arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. Le Juge-Arbitre (JA) peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

4) Tableaux :

4.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.

4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH, sauf dans la catégorie Poussin ou elles sont désignées par la Ligue.

4.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper ou d'annuler plusieurs tableaux. Dans ce cas, les joueurs seront informés conformément à [l'article 3.1](#).

5) Droit à l'image :

5.1 La ligue et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors des CRJ pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications autour des CRJ de la saison en cours.

5.2 Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du premier jour des CRJ auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



6) Organisation des championnats :

6.1 Les CRJ débiteront le samedi et le dimanche à partir de 8h00 et se dérouleront toute la journée. Les horaires de fin de journée seront fixés en accord avec le RGC par la CCR.

6.2 Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (entre les sets et au milieu des sets)

6.3 A l'issue de la compétition, le GEO doit importer dans Poona les résultats de la compétition au plus tard le mercredi suivant les CRJ.

6.4 Le JA principal doit, dans un délai de cinq jours, envoyer le fichier Bad+ et son rapport accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :

- à la Commission Ligue des Officiels Technique (CLOT) sur l'adresse joachim.ulrich@wanadoo.fr.
- à la CCR sur l'adresse competition@liguepacabad.org.
- au secrétariat de la Ligue sur l'adresse contact@liguepacabad.org.

7) Arbitrage :

7.1 Les JA et les arbitres officiant sur les CRJ sont désignés par la CLOT.

7.2 Les juges de ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

7.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés FFBAD.

8) Volants :

8.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

8.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>



9) Respect de la discipline :

- 9.1 Les CRJ se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.
- 9.2 La CCR reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant ce championnat, qu'elle traitera. Elle rendra son verdict en informant les clubs concernés.
- 9.3 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant la décision de la CCR comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org